



Belvaux/Sanem, le 24 juillet 2025

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que suivant décision de Monsieur le Ministre du Travail en date du 15 juillet 2025, réf N° **3A/2025/2328/136**, la société

IRIS PRODUCTIONS

a eu l'autorisation pour l'exploitation d'articles pyrotechniques au Belval, 1 avenue du Rock'n'Roll.

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours peut être interjeté contre la présente décision d'autorisation devant le tribunal administratif qui statuera comme juge de fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un **déla****i de quarante jours** à partir du jour de l'affichage de la présente décision.

La soussignée, Bourgmestre de la commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du **24 juillet 2025 au 2 septembre 2025 inclus**.

Belvaux, Sanem, date qu'en tête

Pour la ~~secrétaire~~ **secrétaire empêchée,**
la secrétaire adjointe
Tamara Duschène

Manon Greven



Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
la bourgmestre,

Simone Asselborn-Bintz